



Prise en charge en assurance suite a une fausse declaration

Par **laurent**, le **15/10/2009** à **08:34**

Bonjour, rn j'ai été reçu par un médecin conseil en assurance suite à une prise en charge de remboursement de crédit. Ce médecin dit que j'ai fait une escroquerie à l'assurance en omettant de signaler que j'avais des douleurs dorsales depuis l'âge de 15 ans. Hier j'ai reçu un courrier m'annonçant l'annulation de ce contrat d'assurance. Sont-ils en droit d'annuler cet assurance suite aux dires de ce médecin ? Pour moi je n'ai pas fait une fausse déclaration intentionnelle car ces douleurs dorsales ne m'empêchaient pas de travailler, j'avais un suivi régulier avec un kiné qui me permettait de garder mon activité professionnelle

Par **chaber**, le **16/10/2009** à **07:25**

Bonjour, rn Lors de la rédaction du questionnaire médical à remplir, vous deviez, selon les questions posées, répondre que vous étiez en soins de Kiné pour un état de santé défaillant avant la date de souscription. rn L'assurance est tout à fait dans son droit de refuser sa garantie pour fausse déclaration.